

Règlement

ARTICLE 1 – OBJECTIFS

Soutenir un projet de création ou de reprise d'une structure existante d'un entrepreneur sur le Sud-Bassin.

Attirer des porteurs de projets extérieurs à la COBAS (Communauté d'Agglomération du Sud-Bassin).

La COBAS est composée des communes d'Arcachon, de la Teste de Buch, de Gujan Mestras et du Teich.

ARTICLE 2 – L'ORGANISATION GÉNÉRALE

Ce challenge est organisé par DEBA (Développement Économique du Bassin d'Arcachon), le Club d'Entreprises du Bassin d'Arcachon qui est situé 440, Bd de l'Industrie, 33 260 La Teste de Buch.

Il est parrainé par différents organismes et entreprises qui participent à la dotation du prix offert au lauréat.

Les frais d'inscription au challenge s'élèvent à (20 €) vingt euros.

Ils pourront être réglés en espèces ou par chèque à l'ordre de DEBA.

DEBA assure le secrétariat du challenge et apporte sa collaboration technique pour l'envoi et l'étude des dossiers, ainsi que pour la sélection des candidats et leur présentation au jury.

ARTICLE 3 – LES CANDIDATS

Le challenge est ouvert à tout adhérent du Deba, personne physique ou morale, inscrite au RCS ou à la Chambre des métiers, ou à la Chambre d'agriculture, ou auprès de l'Urssaf ,

engagée dans une création d'entreprise ou une reprise d'entreprise dont le siège social est situé sur le territoire de la Cobas. L'entreprise créée ou reprise devra être soumise à un régime réel d'imposition.

Le candidat devra justifier de son inscription auprès d'un centre de formalités entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011.

Le candidat ne peut présenter qu'un seul projet.

L'entreprise candidate justifie être à jour de la cotisation annuelle de l'association DEBA (Doit être réglés impérativement au moment du dépôt du dossier).

L'entreprise candidate justifie être à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Son dirigeant n'a pas fait l'objet d'une condamnation pénale pour ses activités professionnelles.

ARTICLE 4 – RETRAIT DES DOSSIERS DE PARTICIPATION

Les dossiers de participation sont à retirer au :

**Bureau de DEBA,
Parc d'Activités de La Teste de Buch
440, Bd de l'Industrie
33260 La Teste de Buch**

ou à télécharger sur le site Internet de DEBA :

www.ledeba.com

Les dossiers remplis devront OBLIGATOIREMENT être retournés à DEBA **avant le 10 janvier 2012.**

Tout dossier remis après cette date ne sera pas pris en compte.

ARTICLE 5 – LE JURY

Un comité de validation composé de membres du comité de pilotage et de membres du conseil d'administration de DEBA est chargé d'effectuer la validation préalable des candidatures (à ce stade, les membres du conseil d'administration sont « votants »).

Le jury est composé d'au moins 3 personnes choisies parmi les promoteurs et les parrains de l'opération et d'un membre du conseil d'administration (non votant). Ne peuvent participer au jury que les partenaires s'étant acquittés de leurs engagements.

Le jury délibère à huis clos en deux sessions distinctes :

La première pour retenir une liste de 5 lauréats potentiels sur l'ensemble des dossiers présentés.

La seconde pour établir le palmarès définitif, après entrevue des 5 candidats.

Le jury s'engage à ne révéler aucun élément des dossiers de candidature.

ARTICLE 6 – LES CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION

Une validation préalable des dossiers est confiée au comité de validation qui peut être amené à prendre directement contact avec le candidat pour préciser certains aspects de son dossier.

A l'issue de cette phase, les dossiers validés sont examinés par le jury afin de déterminer la liste des 5 candidats présélectionnés qui présenteront oralement leur projet.

Seront sélectionnés les dossiers selon les critères suivants :

- Innovation	25%
- Viabilité du projet	20%
- Création d'emplois	20%
- Impact sur le territoire	15 %
- Potentiel de développement	10%
- Présentation générale du projet	10%

La notation restera confidentielle.

ARTICLE 7 – LES PRIX

Le concours est doté des prix suivants :

- Une aide financière des partenaires du challenge en un chèque de (10 000 €) dix mille euros.

- Un parrainage technique et administratif (accompagnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie sur 3 ans par des conseils personnalisés et possibilité d'intégrer le Club des Jeunes Entrepreneurs)

ou - Accompagnement et conseils de la Chambre des Métiers de la Gironde (CMA 33)

- Un prêt bancaire d'un montant de (20 000 €) vingt mille euros sous réserve de l'accord de la BPSO, située au 270, boulevard de la plage à Arcachon.

- Création d'un site Internet complet (5 pages) par la Sté Surf on Line, située au 371, av. du Parc des Expositions à La Teste de Buch.
- Un tarif préférentiel pour l'achat d'un véhicule à la Concession Renault Côte d'Argent (située au 180, av. de l'Europe, 33260 La Teste de Buch) avec un financement privilégié sous réserve d'acceptation de l'organisme financier DIAC.
- Un film publicitaire d'une durée maximale de 5 minutes (diffusable sur le site internet) réalisé par la société No Production.

L'aide financière sera versée à l'entreprise.

Dans le cas d'une entreprise en projet, le versement ne pourra intervenir qu'après immatriculation effective auprès de l'une des chambres consulaires et sur présentation de pièces justificatives.

Le jury est seul décisionnaire des prix qu'il accordera en tout ou partie à chaque lauréat désigné.

Ainsi, il se réserve le droit de ne pas attribuer de prix dans l'hypothèse où aucun projet ne serait retenu.

De même, il aura la faculté de partager l'attribution du prix entre des candidats qu'il jugerait ex aequo.

La décision du jury est sans appel.

ARTICLE 8 – LE DÉROULEMENT DU CONCOURS

10 janvier 2012 : clôture des inscriptions

31 Janvier 2012 : présélection des dossiers

Février 2012 : entretien de 3 minutes pour tous les candidats

Mars 2012 : entretien des candidats présélectionnés (30 minutes)

Avril 2012 : résultats et attribution des prix

ARTICLE 9 – DIVERS

Le candidat accepte sans réserve le présent règlement.

Le candidat s'engage à participer à la remise des prix, s'il est lauréat ou à se faire représenter aux lieux et date qui lui seront confirmés. Les frais de déplacement sont à la charge du lauréat.

Le candidat s'engage à accepter le prix sous sa forme attribuée qu'il soit en numéraire et/ou en prestation.

Dans le cas d'un projet de création, l'attribution des prix ne pourra intervenir qu'après immatriculation effective auprès soit du RCS, soit de la Chambre des métiers , soit auprès de la Chambre d'agriculture, soit auprès de l'urssaf et sur présentation de pièces justificatives (k-bis, attestation urssaf).

Le candidat s'engage à adhérer au club d'entreprises le jour de la remise du dossier.

Les partenaires ont un droit de citation de l'entreprise lauréate. Ils pourront également demander au lauréat de participer à des opérations de relations Publiques et de Presse dans l'année qui suit le concours. De ce fait, le lauréat devra accepter la publication de son projet.

DEBA ne peut être tenu responsable des changements de calendrier et/ou de l'annulation du concours. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

DEBA garantit l'entière confidentialité sur les projets, produits, dessins, modèles, plans ou photos qui lui sont confiés. Cependant, les candidats doivent prendre eux-mêmes toutes les mesures nécessaires pour protéger la Propriété Industrielle ou commerciale de leurs inventions.

En cas de litige, la juridiction du ressort du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux sera compétente pour trancher les différends qui viendraient à naître de l'application du présent règlement.

Le présent règlement et le dossier de candidature sont disponibles sur simple demande écrite aux frais du candidat à :

Club d'Entreprises DEBA
440, Bd de l'Industrie - 33260 La Teste de Buch

ainsi que sur le site Internet de DEBA :

www.ledeba.com

Un exemplaire original du présent règlement est déposé en l'étude de la SCP MONGE CASSOLA, Huissiers de justice.

SCP MONGE - CASSOLA
Huissiers de Justice
102 avenue Aliénor d'Aquitaine
33830 BELIN BELIET
Téléphone : 05 56 88 00 24
Fax : 05 56 88 09 76
Email : scp.monge.cassola@huissier-justice.fr